

Le Parlement européen pourrait défendre l'idée d'une autorité unique

Le texte présenté mi-novembre par Bruxelles sur les agences de notation pourrait donner lieu à une passe d'armes à l'Europarlament. Alors qu'une première discussion est prévue le 20 janvier en vue d'un vote en commission spécialisée le 23 mars et d'une décision en plénière en avril, les propositions formulées par la Commission font déjà l'objet de critiques.

Dans les remarques préliminaires qu'il a soumises hier, le rapporteur du texte, Jean-Paul Gauzès, saluant l'initiative de Bruxelles, juge « *opportun et justifié que les agences de notation soient désormais soumises à une réglementation contraignante et non plus seulement à un code de conduite* ».

Un bémol de taille : il juge « *compromise* » la procédure que la Commission propose pour l'enregistrement et la surveillance des agences

« *dans laquelle l'autorité compétente [l'AMF en France, NDLR] de l'Etat membre où l'agence a son siège joue un rôle déterminant, le CESR [Comité européen des régulateurs, NDLR] intervenant pour avis ou à titre de médiateur* ». Jean-Paul Gauzès « *doute de l'efficacité* » d'un système qui fait la part belle aux régulateurs nationaux alors que la crise financière a mis en exergue les limites de la supervision et du contrôle des établissements financiers.

Il suggère de « *confier la responsabilité de l'enregistrement et de la supervision à une instance européenne unique* » et plaide pour que le CESR soit le « *pivot de la mise en œuvre de la réglementation* ». En clair, il réfute l'idée d'un enregistrement des agences au niveau des autorités nationales et préfère confier ce pouvoir

au comité européen des régulateurs après prise en compte de l'avis des Etats. Idem pour la surveillance qui doit, selon lui, relever du CESR « *en coopération* » avec les acteurs nationaux. Quant aux sanctions, si elles émanent des Etats, comme le suggère Bruxelles, leur définition devrait se faire dans un cadre déterminé par la Commission européenne, elle-même conseillée par le CESR.

Jean-Paul Gauzès reconnaît que l'attribution d'un rôle aussi important au comité européen des régulateurs risque de susciter des réticences mais il espère que ce projet aura l'appui du groupe de travail sur la coordination de la supervision des établissements financiers européens, qui doit rendre ses conclusions fin février.

ISABELLE COUET
(AVEC ALEXANDRE COUNIS)